



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 mai 2018
(OR. en)

9291/18

RECH 224
TELECOM 150
IND 142
MI 392
COMPET 364
DATAPROTECT 102
ECOFIN 484
CYBER 113

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	29 mai 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9029/18 RECH 186 TELECOM 142 IND 136 MI 355 COMPET 318 DATAPROTECT 94 ECOFIN 428 CYBER 104
Objet:	Nuage européen pour la science ouverte - Conclusions du Conseil (adoptées le 29/05/2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le nuage européen pour la science ouverte, adoptées par le Conseil lors de sa 3620^e session, tenue le 29 mai 2018.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur le nuage européen pour la science ouverte

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

- ses conclusions du 27 mai 2016 concernant la transition vers un système de science ouverte¹, dans lesquelles il invitait la Commission, les États membres et les parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour faire de la science ouverte une réalité et à défendre la nécessité d'une action concertée dans les enceintes nationales, européennes, multilatérales et internationales concernées;
 - la résolution du Parlement européen sur l'initiative sur l'informatique en nuage, adoptée en février 2017, soutenant le nuage européen pour la science ouverte et demandant à la Commission et aux États membres, en coopération avec les autres parties prenantes, d'établir une feuille de route afin de fixer au plus vite des échéances précises pour mettre en œuvre les mesures envisagées pour le nuage européen pour la science ouverte;
1. PREND ACTE des progrès accomplis afin d'élargir l'accès à des infrastructures de données et à des services en nuage européens d'envergure mondiale depuis la publication de la communication de la Commission du 19 avril 2016 intitulée "Initiative européenne sur l'informatique en nuage - Bâtir une économie compétitive des données et de la connaissance en Europe" et de la communication de la Commission du 10 mai 2017 sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie pour le marché unique numérique, qui confirme la nécessité de présenter une feuille de route pour la mise en œuvre du nuage européen pour la science ouverte;

¹ Doc. 9526/16.

2. PREND NOTE de la déclaration du 26 octobre 2017 sur le nuage européen pour la science ouverte, fruit du sommet tenu à ce sujet le 12 juin 2017, qui avait pour but d'examiner les plans de mise en œuvre concernant les domaines du nuage européen pour la science ouverte pour lesquels des mesures prioritaires étaient nécessaires, de susciter l'adhésion au projet et de bâtir un consensus, et RAPPELLE que la création du nuage européen pour la science ouverte, aujourd'hui l'un des principaux processus de l'UE axés sur la recherche, relève de la responsabilité commune de la Commission européenne et des États membres, compte tenu de la contribution et du soutien des parties prenantes;
3. SOULIGNE que, dans le cadre de la mise en œuvre et du développement de solutions avancées pour la fourniture et l'utilisation effectives de données scientifiques de grande qualité, assorties de descripteurs efficaces, qui offrent une facilité d'accès, une interopérabilité et des possibilités de réutilisation, appliquent intégralement les principes FAIR² et développent et promeuvent des "espaces communs de données" ("data commons"), il convient de prendre en compte les pratiques déjà établies par les communautés de la recherche, les infrastructures de recherche de l'ESFRI, les infrastructures en ligne, ainsi que les autres infrastructures nationales pertinentes;
4. MET EN EXERGUE le fait que, en ce qui concerne le partage de données, il convient de prendre en considération les intérêts pertinents sur le plan commercial, de la protection de la vie privée et de la sécurité, selon le principe "aussi ouvert que possible, mais aussi fermé que nécessaire";
5. Dans ce contexte, ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT le document de travail des services de la Commission sur la feuille de route pour la mise en œuvre du nuage européen pour la science ouverte, qui présente le modèle fédéré du nuage européen pour la science ouverte et une approche en deux phases pour son déploiement; PREND NOTE du soutien qu'il est prévu d'apporter à la première phase de mise en œuvre du nuage européen pour la science ouverte à travers des projets financés par le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020) et INSISTE sur l'importance que revêt la coordination des différents projets existants et futurs financés par les programmes-cadres de l'UE concernant le nuage européen pour la science ouverte, notamment les initiatives transnationales menant des activités en rapport avec le nuage européen pour la science ouverte; SOULIGNE que le démarrage de la seconde phase est tributaire d'une évaluation de la première phase par la Commission et les États membres, et ce sans préjudice du cadre financier pluriannuel après 2020;

² Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables (FAIR).

6. EST CONSCIENT que la mise en place du nuage européen pour la science ouverte constitue la composante "offre" d'une initiative plus large destinée à assurer un accès aussi ouvert que possible aux résultats scientifiques et à intégrer les pratiques suivies en Europe en matière de science ouverte; SOULIGNE que, pour être efficace, il faut agir simultanément du côté de la demande, en s'appuyant sur des organismes de financement de la recherche promouvant l'accès ouvert, des mandats de gestion des données et les principes FAIR, ainsi que sur des mesures incitatives et des récompenses; DEMANDE INSTAMMENT à la Commission et aux États membres de faire en sorte que le nuage européen pour la science ouverte soit un environnement centré sur l'utilisateur, servant d'abord et avant tout la communauté de la recherche au départ, s'appuyant sur ses pratiques les plus avancées, et s'élargissant ensuite encore à la communauté des utilisateurs au sens large, y compris les PME, les citoyens et les pouvoirs publics;
7. ESTIME qu'un changement de culture des chercheurs dans le sens d'une ouverture constitue une condition préalable à une mise en œuvre réussie du nuage européen pour la science ouverte et qu'il convient par conséquent de prendre en considération les discussions en cours sur le mérite dans les carrières de la recherche et sur la manière de compléter les paramètres actuels par de nouveaux;
8. CONVIENT que le modèle du nuage européen pour la science ouverte devrait se fonder sur une fédération paneuropéenne d'infrastructures de données afin d'être flexible et de pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins des parties prenantes; afin de créer les conditions propices à cette fédération d'infrastructures de données nationales et européennes, ENCOURAGE les États membres à inviter leurs communautés concernées, telles que les infrastructures en ligne, les infrastructures de recherche, les organismes de financement de la recherche et les organismes de recherche, à s'organiser afin de les préparer à se connecter au nuage européen pour la science ouverte et INVITE la Commission à faire un usage optimal des projets en cours, de l'expertise existante et des connaissances disponibles via les initiatives existantes telles que, notamment, l'ESFRI, l'eIRG et GO FAIR;

9. CONSIDÈRE que, compte tenu du caractère ouvert du nuage européen pour la science ouverte, la mise en place de celui-ci devrait être un processus inclusif et progressif et RECOMMANDE à la Commission et aux États membres de s'assurer que les parties prenantes peuvent participer sur une base volontaire en choisissant les services ou ensembles de données qu'elles peuvent partager en fonction des moyens disponibles et conformément aux règles et réglementations applicables;
10. INVITE donc la Commission et les États membres à réfléchir ensemble à l'établissement d'une carte des infrastructures nationales de données issues de la recherche et des initiatives en la matière dans les États membres qui pourraient être fédérées, l'objectif étant de prendre dûment en compte les structures, compétences, fonctions et initiatives existantes en matière de gestion des données issues de la recherche;
11. SOULIGNE que les principaux éléments de la réussite du nuage européen pour la science ouverte sont une gouvernance saine et un modèle économique viable, ainsi que la formation d'un nombre suffisant de professionnels dans le domaine des données; SOUTIENT l'approche en deux phases pour la gouvernance du nuage européen pour la science ouverte, qui permet à tous les États membres et à la Commission d'orienter et de piloter la mise en place initiale du nuage européen pour la science ouverte durant la première phase. Dans la seconde phase, ce sont les parties prenantes qui devraient essentiellement en prendre en charge la gouvernance, mais tous les États membres et la Commission devraient conserver un rôle de pilotage à plus haut niveau; RECOMMANDE qu'une coordination effective soit établie avec l'ESFRI;
12. ACCUEILLE POSITIVEMENT le modèle du nuage européen pour la science ouverte constitué de six champs d'activités étroitement liés (architecture, services, données, accès, règles, gouvernance), et INVITE la Commission et tous les États membres à mettre en place, en prenant en compte les recommandations du groupe permanent du CEER "Science ouverte et innovation ouverte", un cadre de gouvernance assurant une participation de toutes les parties prenantes issues de la communauté de la recherche et une participation effective de tous les États membres et respectant les principes et critères suivants:
 - a. fédération et interopérabilité des infrastructures de données existantes dans le respect de leurs mécanismes de gouvernance et de financement;

- b. des relations claires et effectives entre les différents organes constituant le cadre de gouvernance du nuage européen pour la science ouverte et, en particulier, une définition précise des rôles du conseil de gouvernance et du bureau exécutif, garantissant que ces deux organes se voient confier des tâches clairement définies, le conseil de gouvernance supervisant la mise en œuvre de la gouvernance du nuage européen pour la science ouverte;
 - c. des critères objectifs et transparents pour la sélection et la participation des représentants et des parties prenantes des États membres et des États associés, tels que les grandes infrastructures de recherche paneuropéennes, les organismes publics de recherche et les universités, au sein du bureau exécutif, et des groupes et sous-groupes de travail ainsi que des autres comités concernés;
 - d. caractère inclusif et ouvert du cadre de gouvernance du nuage européen pour la science ouverte, afin d'assurer une communication efficace entre les acteurs³ et les décideurs;
 - e. constitution d'une expertise scientifique concernant le nuage européen pour la science ouverte;
13. ENCOURAGE la Commission à désigner, au sein des organes du nuage européen pour la science ouverte, des professionnels de haut niveau ayant des liens étroits avec la communauté scientifique et les initiatives nationales et internationales, et à assurer la participation de toutes les parties prenantes, qu'elles aient souscrit ou non à la déclaration sur le nuage européen pour la science ouverte;
14. INVITE la Commission à tout mettre en œuvre pour lancer la structure de gouvernance du nuage européen pour la science ouverte en 2018, en étroite concertation avec le CEER et sans nuire à la qualité;
15. LANCE UN APPEL à la Commission afin qu'elle fasse le nécessaire pour que tous les États membres puissent tirer tout le parti des possibilités offertes par le nuage européen pour la science ouverte, grâce notamment à la conception technique de celui-ci et à des mesures spécifiques comme l'investissement dans le capital humain, l'objectif étant que leurs infrastructures puissent se fédérer dans le nuage européen pour la science ouverte;

³ Les participants au sommet de juin 2017 sur le nuage européen pour la science ouverte et les signataires de la déclaration sur le sujet se sont déclarés résolus à concrétiser la vision du nuage européen pour la science tout en se disant ouverts à de nouveaux venus qui souhaitent contribuer à l'effort.

16. APPELLE à une mise en œuvre efficiente du nuage européen pour la science ouverte et INVITE la Commission à exposer plus en détail, en étroite concertation avec les États membres, le financement futur du nuage et toute autre décision budgétaire résultant de sa mise en œuvre; SOULIGNE en particulier qu'il importe d'élaborer un modèle économique durable et de choisir l'instrument juridique le plus adapté pour la deuxième phase de développement;
 17. INSISTE sur la dimension mondiale que revêt la gestion des données issues de la recherche, SE FÉLICITE des discussions en cours au sein des enceintes internationales et INVITE la Commission et les États membres à coordonner leurs positions au niveau international.
-